

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er Adjoint.

AFFAIRE N° 33/1596 :

Approbation de la programmation 2024 du Contrat de Ville

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, DAMOUR Kichena, TIONOHOU Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, LORION David, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1596-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1596 : Approbation de la programmation 2024 du Contrat de Ville.

Pôle Développement Social Territorialisé - Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre s'est engagée dans l'élaboration du Contrat de ville 2015-2022, conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Dans le cadre de cette démarche, un accord cadre a été signé le 29 juin 2015 le Contrat De Ville a été validé le 16 décembre 2015. Il a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

Un comité de pilotage sur la programmation 2024 du Contrat De Ville s'est déroulé le 05 avril 2024 et a retenu le principe d'une participation au financement de diverses actions menées au sein des quartiers prioritaires de la ville et soumises à un portage associatif.

Ces actions s'articulent autour des 4 piliers suivants :

- Cohésion sociale
- Développement économique emploi
- Cadre de vie renouvellement urbain
- Valeur de la République citoyenneté

Le plan de financement et le programme d'actions détaillés sont annexés à la présente délibération.

PARTENAIRES	PARTICIPATION EN €	POURCENTAGE
État (Crédits contractualisés)	200 000.00	22.46 %
Commune (Crédits contractualisés)	200 000.00	22.46 %
Autres (État- crédits fléchés, Conseil départementale, CAF, Civis, Conseil Régional, TFPB, Commune)	490 517.80	55.08 %
TOTAL	890 517.80	100 %

Par ailleurs le dispositif contrat de ville présentant la particularité de regrouper l'ensemble des Programmes et contrats existants :

- Les ERE (Equipes de Réussite Éducative)
- Les Adultes relais-médiateurs de ville
- Les opérations Ville Vie Vacances (OVVV), Ecole Ouverte,
- Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)
- les Contrat Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS), le Fonds interministériel

de

prévention de la délinquance (FIPD)

- C'est mon patrimoine
- L'abattement du la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB)
- Les espaces de vie sociale.....
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- Le Contrat Local de Santé (CLS)

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-35-1596-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Des financements complémentaires à la programmation 2024 seront mobilisés via les différents appels à projets sur les quartiers prioritaires de Ravine Blanche, Basse Terre/ Joli fonds, Ravine des Cabris, Bois d'Olives, Condé concession, Terre Sainte.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- DE VALIDER le programme d'actions 2024 annexé,
- D'APPROUVER le plan de financement annexé,
- DE L'AUTORISER, lui ou l'un de ses adjoints pièces administratives délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE